

Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 27 juin 2006 - 17 h 30

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille six, le vingt sept juin, à dix sept heures trente minutes, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Rosin, Maire.

Date de la convocation : 22-06-2006.

Présents : Mmes Josy Olivier, Annie Ponson. MM. Ahcène Alouani, Jacky Boussemaere, Dominique Gueytte, Pierre Michel.

Absents excusés : Mmes Chantal Boget (procuration donnée à Nicolas Rosin). MM Alain Cornillac (se joint à la réunion à partir de 18 heures), Robert Reynaud (procuration donnée à Josy Olivier).

Une réunion était prévue au plan d'eau avec le Maître Nageur et les exploitants à 18 heures afin de préparer la saison et mettre au point l'arrêté municipal et le plan d'organisation des sauvetages et des secours. Le maire propose aux conseillers de l'accompagner et de poursuivre la réunion au plan d'eau.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation des derniers comptes-rendus

➤ **Dominique Gueytte** est nommé **secrétaire de séance**.

➤ **Les comptes-rendus seront approuvés lors d'une prochaine séance.**

2 – Voirie communale, plan de financement

Rapporteur : **Pierre Michel**

En tant que conseiller général du canton de Rosans, le Maire est chargé de la répartition d'une enveloppe cantonale du département des Hautes-Alpes destinée à subventionner les travaux de voirie communale. Cette année 2006, il a proposé que la somme de 17 845 € soit attribuée à la commune de Rosans pour un plafond de 32 445 € H.T. de travaux prévus sur les chemins des Buissons et de l'Idane. Le conseil général avait attribué en 2005 une subvention de 13 622 € à la commune de Rosans pour ce même programme plafonné à 24 797,27 € H.T. Cette subvention étant insuffisante, le maire avait proposé qu'une enveloppe complémentaire soit demandée en 2006 et ainsi que l'autorisation de commencer les travaux ceux-ci étant urgents. Accédant à cette demande, Monsieur le Président du Conseil Général avait autorisé la commune à démarrer les travaux en date du 16-12-2005. Les deux subventions de 2005 et de 2006 du conseil général d'un total de 31 467 € permettront de financer 39 % des travaux prévus sur les chemins des Buissons et de l'Idane estimés à 80 840 € H.T.

➤ **Le conseil municipal** sous réserve de la répartition de l'enveloppe cantonale de voirie communale votée à la prochaine commission permanente du Conseil Général prévue le 4 juillet 2006,) approuve le plan de financement du programme 2006 de voirie communale :

Travaux H.T. : 32 445 €

Subvention départementale : 17 845 €

Demande au conseil général d'inscrire au programme 2006 les chemins suivants :

- Chemin des Buissons
- Chemin de la plaine de Lidane dit de La Rose.

3 – Plan d'eau : approbation du contrat de prêt SARL ACRO FABIO

Rapporteur : **Josy Olivier**

La SARL ACRO FABIO a sollicité auprès de la Banque Populaire Des Alpes un prêt permettant le financement de la création d'une société à double activité : snack et maçonnerie générale. Plus précisément pour mettre en place son projet au plan d'eau, la SARL a un besoin de 50 000 €, besoin décomposé comme suit :

- Installation d'un parcours acrobatique pour enfants sur le terrain du plan d'eau : 33 000 €,
- Achat de matériel de cuisine pour la mise en place d'un snack dans le local buvette : 17 000 €,
- Enregistrement de la société : 1 500 €,
- Fonds de roulement : 5 500 €.

Le prêt proposé se décompose en deux prêts aux conditions identiques (seul le montant des taux diffère). Le maire rappelle que Maître Tudès, chargée de la rédaction du bail emphytéotique avec la SARL a demandé que la commune approuve les termes de ces prêts puisque qu'ils mentionnent dans leurs garanties l'hypothèque sur bail emphytéotique sis sur les propriétés communales. Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver les dits contrats. Rappel des principales caractéristiques de l'offre de la banque :

- Montants des prêts : 30 000 € au taux nominal de 2,85 % et 20 000 € au taux nominal de 3,5 %.
- Taux Effectif Global compte tenu des assurances : 5,01 % sur 30 000 € et 5,64 % sur 20 000 €.
- Échéances mensuelles : 424,20 € et 288,76 €.
- Durée : 84 mois.
- Garanties :
 1. Hypothèque sur le bail,
 2. Caution personnelle et solidaire pour chacun des associés de 28 750 €,
 3. Caution de la SOCAMA.

CONSIDÉRANT L'ARTICLE L1311-3 du Code Général des Collectivités Locales

- ✎ **Le conseil municipal approuve** les contrats de prêt de la BPDA à la SARL ACRO FABIO compte tenu de l'erreur dans l'édition des contrats (il s'agit d'un bail emphytéotique et non d'un bail à construction).

4 – Questions diverses

A.S.A. du plan de Rosans

L'A.S.A. du plan est en sommeil. Des travaux sont à prévoir (armoires électriques, compteurs, etc.). L'initiative pourrait venir de la commune puisqu'elle est potentiellement utilisatrice de l'arrosage pour le plan d'eau. Ce dossier sera vu en concertation avec Laurent Haro pour recentrer le lit de l'Eygues par un chenal qui alimenterait en eaux de surface le pompage de l'A.S.A.

	Présence	Signature
ROSIN Nicolas, Maire	X	
OLIVIER Josy, 1 ^{ère} adjointe	X	
MICHEL Pierre, 2 ^{ème} adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Secrétaire de séance	
ALOUANI Ahcène	X	
BOGET Chantal	Absente excusée, procuration à ROSIN Nicolas	
BOUSSEMAERE Jacky	X	
CORNILLAC Alain	X	
PONSON Annie	X	
REYNAUD Robert	Absent excusé, procuration à OLIVIER Josy	